

Il a manqué de tact envers la France, il en a manqué envers l'Irlande, à laquelle il voulait imposer ces jours-ci le vote d'une statue en l'honneur de Cromwell. Il en a manqué envers son propre parti.

Et c'est cependant au profit de lord Rosebery que le parti libéral oubliant les services rendus, a sacrifié les droits de sir William Harcourt à la direction du parti. Il a eu là une fâcheuse inspiration. En quelques mois, les libéraux, que M. Gladstone menait à la conquête du *Home Rule*, ont été acculés à une piteuse dissolution.

Les élections sont en très grande majorité favorables au nouveau ministère.

* *

On a beaucoup remarqué l'absence, aux fêtes de Kiel, de M. de Bismarck. Tandis que le présomptueux empereur s'attribuait tout le mérite de la grande œuvre qu'il inaugurait, il tenait dans un systématique oubli l'auteur véritable de l'entreprise: n'est-ce pas M. de Bismarck, en effet, qui confisqua au profit de la Prusse le Slesvig-Holstein, où fut creusé le canal; qui, par la guerre de 1870, procura l'argent nécessaire; qui enfin constitua l'unité impériale dont Guillaume II s'est montré si insolemment fier? Aussi devait-on s'attendre aux récriminations de l'ex-chancelier, naturellement courroucé de subir ainsi, de son vivant, les atteintes de l'ingratitude, le *Hambürger Nachrichten*, affirme bien haut que la construction du canal de Kiel a été "l'œuvre exclusive du prince de Bismarck," et qu'il en défendit le projet contre de hautes influences, comme celle de M. de Moltke. Il explique qu'une indisposition a empêché le prince d'assister à la cérémonie, mais il estime que cela n'excuse pas l'inconvenance des orateurs qui ont omis même de le nommer dans leurs discours. Ces critiques, pénétrées d'un ressentiment bien légitime en somme, sont suivies d'attaques contre MM. de Betticher et de Marshall, et s'adressent ainsi à toute la politique de Guillaume II, dont l'autoritarisme jaloux doit quelque peu souffrir.

* *

La session du parlement fédéral est enfin terminée et aucun projet de législation réparatrice, en faveur de la minorité manitobaine, n'a été présenté par le gouvernement.

Celui-ci a déclaré aux chambres que la réponse du gouvernement de Manitoba ne lui paraissait pas une fin de non-recevoir